



# L'ENVIRONNEMENT

## et LA MOBILITÉ

### TERRAINS D'ACTION SYNDICALE

# DES COMPÉTENCES AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MOBILITÉ

Être attentif à l'environnement et à la mobilité est primordial pour assurer le bien-être des générations futures. Mais c'est aussi un engagement essentiel pour améliorer nos conditions de travail et assurer la pérennité de l'entreprise.

La prise de conscience progressive de ces enjeux environnementaux au sein du mouvement syndical a influencé considérablement le travail dans les organes de concertation que sont le CPPT et le CE. Aujourd'hui, dans tous les secteurs, dans toutes les régions, des actions de sensibilisation sont menées par nos délégations, des projets sont mis en œuvre et des engagements concrets sont pris en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement et d'une mobilité durable. Pour la délégation syndicale aussi, l'environnement et la mobilité font désormais partie du travail quotidien.

Avec cette brochure, destinée en priorité aux délégués qui entament un premier mandat syndical (elle peut être un bon rappel pour les autres), notre ambition est d'attirer l'attention sur la capacité d'action des représentants des travailleurs en matière d'environnement et de mobilité.

Vous y trouverez bien entendu ce que la législation prévoit pour que l'environnement et la mobilité puissent faire partie des thèmes de concertation. Au-delà de ces informations juridiques, nous souhaitons également partager avec vous les méthodologies et les expertises acquises au fil des expériences syndicales menées ces dernières années.

Nous parcourons avec vous des témoignages de délégués à propos de situations rencontrées dans l'exercice de leur mandat, les solutions qu'ils ont pu apporter aux problèmes auxquels ils ont été confrontés, ainsi que des actions que des équipes syndicales ont pu initier dans leur entreprise.

Entre 2017 et 2020, RISE et PREPART ont organisé une grande enquête auprès des délégués de 239 entreprises de plus de 50 travailleurs en région wallonne. Celle-ci portait sur l'état de la concertation sociale en matière d'environnement et de mobilité. Vous en découvrirez les principaux résultats au fil de votre lecture.

Cette enquête a débouché sur la réalisation d'un outil pour évaluer l'état d'avancement du travail syndical sur les matières d'environnement et de mobilité durable. Il se trouve en fin de brochure.

Les enjeux écologiques sont tels qu'aujourd'hui la CSC, la FGTB et la CGSLB estiment incontournable la participation de tous les militants à la réflexion, la sensibilisation et l'action qui touchent à l'environnement et la mobilité. La transition vers une société bas carbone qui ne laisse personne de côté, appelée transition juste, nécessite l'engagement de tous !

L'action syndicale dans l'entreprise n'est qu'une pierre à l'édifice de la transition juste mais elle est fondamentale car ce sont les travailleurs qui connaissent le mieux leur outil de travail.

L'environnement et la mobilité sont au cœur de nos préoccupations.

Nous vous souhaitons de trouver dans cet outil des pistes pour contribuer à leur amélioration !

**Les cellules RISE de la FGTB et de la CSC et la cellule PREPART de la CGSLB**

## NOS DÉLÉGUÉS TÉMOIGNENT



« L'entreprise a finalement opté pour l'achat d'un produit nettoyant plus respectueux de l'environnement et de notre santé. Cela a demandé un peu de changement dans l'organisation du travail. Ce n'était pas facile à accepter, il a fallu sensibiliser le personnel. »

« Notre employeur nous a demandé de réduire les coûts liés à l'utilisation de l'eau. En discutant au CPPT et avec les travailleurs, nous avons pu réduire notre consommation sans entraver la qualité de notre travail. Nous avons même repéré d'autres gaspillages de matière première. »



« C'est en formation syndicale que nous avons appris que notre entreprise était concernée par les nouvelles obligations de tri des déchets en entreprise et les obligations d'audit énergétique pour les grosses entreprises. »

# L'ENVIRONNEMENT DANS MON ENTREPRISE, C'EST :

## Protéger la santé des travailleurs

Les pollutions environnementales ont un impact sur la santé. L'utilisation de substances chimiques, l'exposition à des nuisances sonores, à des polluants atmosphériques (poussières, particules fines, etc.) ou encore à des pollutions intérieures (pesticides, moisissures, formaldéhyde, amiante, etc.) ou à des champs électromagnétiques peuvent être à l'origine de troubles de la santé chez les travailleurs. Les perturbateurs endocriniens et des substances bio accumulatrices comme les phtalates, le plomb ou encore le mercure peuvent entraîner des problèmes de toxicité à plus long terme. Les délégués syndicaux peuvent contribuer à réduire les risques auxquels les travailleurs sont exposés en s'investissant dans les problématiques environnementales de leur entreprise. Réduire la pollution de l'entreprise contribue aussi à protéger la santé des riverains et de tous les citoyens.

## Utiliser plus rationnellement les ressources naturelles



Les ressources naturelles de la planète ne sont disponibles qu'en quantité limitée : métaux rares utilisés dans les ordinateurs et les smartphones, cadmium utilisé pour les batteries, cuivre utilisé dans l'industrie électrique et électronique, etc., et même l'eau douce dont un tiers des ressources souterraines sont menacées. Or, les habitants actuels de la Terre consommeront à eux seuls pendant leur vie, plus de ressources naturelles que tous leurs prédécesseurs au cours des siècles passés ! L'eau, les énergies fossiles, les matières premières ne sont pas éternelles. Il convient de les gérer avec parcimonie.

Au CE comme au CPPT, les représentants des

travailleurs peuvent mettre en lumière des gaspillages, des équipements qui pourraient être plus appropriés, des caractéristiques organisationnelles qui ont des conséquences sur la consommation d'énergie, d'eau ou de matières premières. Ils pourront formuler des propositions qui en permettront une utilisation plus rationnelle.

De plus, la raréfaction des ressources naturelles, qui sont de plus en plus difficiles à extraire, a comme autre conséquence l'augmentation de leur prix. Les préserver permet également de réaliser des économies substantielles.

Réfléchir à la manière d'appliquer les principes de l'économie circulaire dans tous les achats que l'entreprise réalise pour sa production et tout au long de son processus de production (matières premières, fournitures, etc.), ainsi qu'au niveau de son modèle économique participe à économiser et rationaliser l'utilisation des ressources.

## Prévenir et réduire les pollutions

Les activités des entreprises peuvent générer différentes pollutions : de l'air, de l'eau, du sol, mais aussi des déchets, du bruit, des vibrations, des odeurs. Grâce à leur connaissance du terrain, les délégués sont bien placés pour proposer et encourager le tri sélectif, pour sensibiliser les travailleurs à l'impact d'une meilleure gestion de l'environnement, pour identifier des pratiques à l'origine de pollutions ou des méthodes de travail qui diminuent la quantité des déchets produits, le bruit des machines, etc.

Ils contribuent ainsi à préserver la qualité de l'environnement et des lieux de travail.

## Choisir des produits et des procédés plus respectueux de l'environnement

**T**out choix de produits ou de procédés de production peut avoir des répercussions sur la santé des travailleurs, des riverains et/ou sur l'environnement.

En étant à l'écoute des différentes parties prenantes et en prenant en considération les points de vue et arguments des uns et des autres, l'équipe syndicale peut enrichir la recherche de solutions et participer à des choix de produits et de processus de production plus respectueux de l'environnement et de la santé. Le cahier des charges est un outil essentiel pour introduire des clauses qui permettront à l'entreprise de travailler avec des produits plus durables pour la planète.

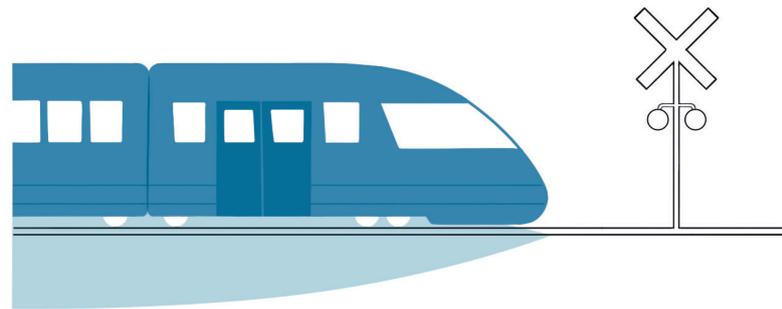
## Se préoccuper des déplacements des travailleurs et des marchandises

Les transports représentent le seul secteur dont les émissions de GES augmentent toujours en Wallonie. Aborder la question du transport en entreprise, c'est être attentif à ses impacts pour le travailleur, pour l'entreprise mais aussi pour l'environnement. Les trajets professionnels ou les déplacements du domicile vers le lieu de travail peuvent être source de stress et d'accidents. Les déplacements des travailleurs et des marchandises participent aux émissions de gaz à effet de serre, à l'origine du réchauffement climatique. L'augmentation du coût de la voiture pèse également très lourd dans le budget des travailleurs et des entreprises.

En matière de mobilité, les représentants des travailleurs ont également un rôle important à jouer : ils pourront favoriser le développement d'un plan de déplacement d'entreprise, la mise en place de moyens de transport alternatifs à la voiture individuelle (covoiturage, transports en commun, vélo, etc.) et un meilleur remboursement, l'adaptation des horaires de travail ou de l'organisation du travail aux besoins

de mobilité des travailleurs, peser sur le choix du transport des marchandises, etc.

L'enquête fédérale sur les déplacements domicile-lieu de travail, qui est réalisée tous les 3 ans dans les entreprises de plus de 100 travailleurs, permet d'initier ou de poursuivre un débat avec l'employeur sur les modes de déplacement des travailleurs et les mesures à prendre pour se déplacer plus durablement et plus facilement.



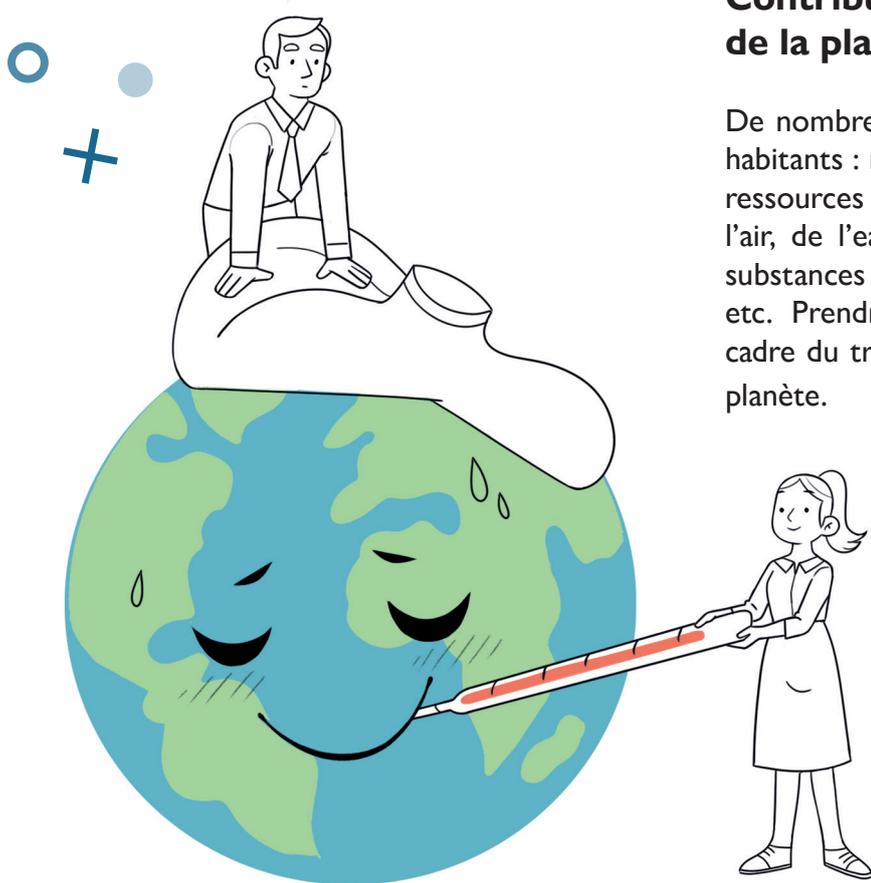
## Inscrire l'entreprise dans une économie en transition

Aujourd'hui, une gestion responsable de l'environnement est indispensable pour assurer la pérennité de l'activité, son adaptation dans une économie plus parcimonieuse en énergie et en ressources de même que pour maintenir des emplois de qualité.

Bien gérer l'environnement permet à l'entreprise d'avoir une bonne image auprès de ses interlocuteurs (clients, fournisseurs, actionnaires, riverains, etc.).

Elle peut ainsi mieux faire face aux exigences environnementales de ses clients (clauses de respect de l'environnement, chartes, systèmes de gestion de l'environnement comme ISO 14001 et EMAS, etc.) et anticiper les évolutions de la législation.

Certains coûts peuvent être réduits (matières premières, énergie, taxes sur les émissions dans l'eau, dans l'air, sur les déchets, primes d'assurance, etc.).



Les économies réalisées en gérant mieux l'environnement ne devront pas être faites dans d'autres domaines, notamment sur le personnel.

S'investir dans le suivi de la politique environnementale de l'entreprise est donc primordial pour les délégués syndicaux afin d'influencer les orientations stratégiques en la matière.

## Avoir une vision globale

Elaborer des consignes de sécurité, établir un cahier des charges, mettre sur pied un programme de formation, modifier un procédé de fabrication, innover, faire des économies, changer de fournisseur, obtenir un brevet ou une certification, développer les énergies renouvelables, déménager, etc. La politique environnementale d'une entreprise touche à de nombreux domaines, domaines qui font partie intégrante du champ d'action syndicale.

## Contribuer à préserver les habitants de la planète

De nombreuses menaces pèsent sur la Terre et ses habitants : réchauffement climatique, raréfaction des ressources naturelles, dégradation de la qualité de l'air, de l'eau, exposition chronique à de multiples substances chimiques, diminution de la biodiversité, etc. Prendre en compte l'environnement dans le cadre du travail syndical participe à préserver notre planète.

**L'**économie circulaire permet à la fois d'économiser les matières premières et les ressources naturelles et de réduire les quantités de déchets. Une forêt, par exemple, n'a besoin que de lumière et d'eau pour être complètement autonome. L'économie circulaire fonctionne en boucle fermée utilisant au maximum les déchets qu'elle produit pour en faire des ressources utiles au processus de production.

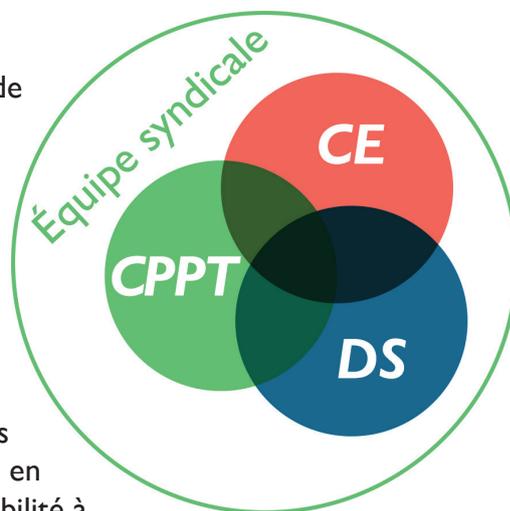
# LES COMPÉTENCES SYNDICALES

**D**ans l'entreprise, un mandat syndical peut s'exercer tant au comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) qu'au conseil d'entreprise (CE) ou encore en délégation syndicale (DS). Quand nous parlons de délégués dans cette brochure nous visons l'ensemble de ces mandats qui forment ce que l'on appelle l'équipe syndicale. Pour garantir des actions concertées et cohérentes, l'équipe syndicale joue un rôle considérable de coordination et d'organisation : elle liste les constats, répartit la recherche d'informations, définit les lieux d'intervention et sa stratégie.

## Complémentarité et spécificités

Aborder l'environnement en équipe syndicale permet une approche de l'environnement sous toutes ses facettes, en fonction des compétences des trois organes en la matière mais aussi en fonction des intérêts et sensibilités de tous les membres de l'équipe. L'implication de tous garantit aussi une action plus régulière. N'oubliez pas d'inviter les suppléants ainsi que les militants intéressés par l'environnement et/ou la mobilité. Eux aussi peuvent apporter des idées et des approches nouvelles.

Formellement, le CPPT dispose de compétences très larges permettant d'aborder pratiquement n'importe quelle question en matière d'environnement. Complémentairement, le CE est plutôt habilité à travailler sur les aspects économiques et financiers qui y sont liés et permet aussi d'aborder le thème de la mobilité. En DS, l'environnement et la mobilité peuvent être envisagés sous l'angle de la revendication ou de la négociation de conventions d'entreprises par exemple. Voici un aperçu des compétences respectives des différentes instances en matière d'environnement et de mobilité.



## Le comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT)

Le code du bien-être au travail (dans les articles II.7-14 et II.7-16) définit les missions et le fonctionnement des comités pour la prévention et la protection au travail. C'est dans ce texte que figurent les dispositions essentielles permettant au CPPT d'agir sur l'environnement. Ces dispositions sont d'ordre général et devraient vous permettre d'aborder tous les aspects de l'environnement que vous pourrez rencontrer dans l'entreprise. N'attendez pas nécessairement que votre employeur évoque la thématique, prenez l'initiative. Un nouveau mandat sera l'occasion de mettre certains sujets sur la table

et de demander des informations pour se faire une bonne idée de la situation d'entrée de jeu. La législation offre cette possibilité.

Le tableau ci-dessous présente les obligations de l'employeur en matière d'environnement, illustrées par des exemples d'information et de documentation que vous pourriez demander en exécution de ces obligations.



### Obligations de l'employeur

### Références légales Code du bien-être au travail

### Exemples (non exhaustifs)

**Fournir toutes les informations nécessaires au comité afin qu'il puisse émettre ses avis en toute connaissance de cause**

Livre II, titre 7, chapitre III  
Art. II.7-14

- Installation d'une antenne GSM sur le site de l'entreprise
- Renouvellement du permis d'environnement
- Construction d'un nouveau bâtiment
- Modification d'un procédé de fabrication
- Etc.

**Rassembler une documentation relative aux questions d'environnement interne et externe et la tenir à disposition du CPPT**

Livre II, titre 7, chapitre III  
Art. II.7-14

- Liste et localisation des substances dangereuses utilisées par l'entreprise
- Liste et données relatives aux points d'émission concernant la pollution de l'air, de l'eau, présents dans l'entreprise

**Informier et permettre au CPPT de prendre connaissance de tous les rapports, avis et documents imposés ou non par la réglementation environnementale se rapportant à l'environnement interne ou externe**

Livre II, titre 7, chapitre III  
Art. II.7-14

- Permis d'environnement de l'entreprise ou ses différentes autorisations (en matière de déchets, de rejets d'eau usées, d'émissions dans l'air, etc.)
- Déclarations périodiques en matière de déchets, d'émissions de CO<sub>2</sub>, de rejets d'eaux usées, etc.
- Documents relatifs à une procédure de certification ISO 14001 ou à un enregistrement EMAS (systèmes de gestion de l'environnement)
- Rapports d'audits (déchets, énergie, etc.)
- Résultats d'analyses et de prélèvements (air, eau, etc.)
- Etc.

**Fournir annuellement un commentaire détaillé sur sa politique de l'environnement lors d'une réunion du CPPT**

Livre II, titre 7, chapitre III  
Art. II.7-16

- Politique environnementale actuelle et les projets en la matière (certifications, renouvellement de permis ou d'autorisations, investissements, etc.)
- Évolution de la situation environnementale de l'entreprise (en matière de gestion des déchets, des rejets dans l'eau, dans l'air, la consommation énergétique, le bruit, etc.)
- Rapport annuel sur l'environnement

**Fournir les informations concernant l'environnement externe demandées par un membre du CCPT**

Livre II, titre 7, chapitre III  
Art. II.7-16

- Émissions dans l'air, dans l'eau
- Odeurs, bruit, etc.

## Comment se passe la concertation sociale sur l'environnement et la mobilité dans les entreprises wallonnes ?

En 2017, FGTB, CSC et CGSLB ont réalisé une enquête sur la concertation sociale en environnement/mobilité auprès de 239 entreprises wallonnes de plus de 50 travailleurs.

Cette enquête montre que les questions d'environnement et de mobilité font l'objet de discussions et de négociations :

- au CPPT dans près de 9 entreprises sur 10 ;
- au CE dans près d'1 entreprise sur 3 ;
- en DS dans près d'1 entreprises sur 5.

**La fréquence des discussions sur ces thèmes est de :**

### Pour le CPPT et la DS :

- au moins 1 fois par mois pour  $\frac{1}{4}$  des entreprises ;
- au moins 1 fois par trimestre pour un autre  $\frac{1}{4}$  des entreprises ;
- 1 à 2 fois par an pour la  $\frac{1}{2}$  des entreprises ;

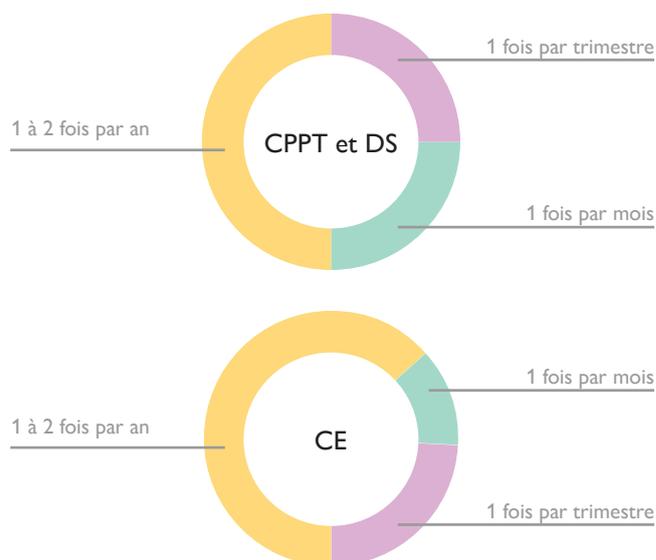
### Pour le CE :

- au moins 1 fois par mois pour 13 % des entreprises ;
- au moins 1 fois par trimestre pour un autre  $\frac{1}{4}$  des entreprises ;
- 1 à 2 fois par an pour près de  $\frac{2}{3}$  des entreprises.

*Pourcentage de discussions et négociations sur les questions d'environnement et de mobilité dans les entreprises*



### La fréquence des discussions de ces thèmes



**90%** des délégués estiment que l'environnement est important ou très important et 80 % des délégués pensent que la mobilité est importante ou très importante.  $\frac{2}{3}$  des délégués prennent l'initiative de mettre des points environnement ou mobilité à l'ordre du jour des organes de concertation.

En outre, vous pouvez aussi vous appuyer sur les missions générales du CPPT pour travailler sur les questions d'environnement. Les solutions aux problématiques traitées au CPPT pourront prendre en considération les impacts sur l'environnement. Cela pourra être le cas en ce qui concerne la problématique du bruit, des produits dangereux (ou des produits chimiques en général), des émanations dans l'air, des équipements de travail, de l'accueil de nouveaux travailleurs, etc. Voici un bref résumé des missions générales du CPPT qui pourront être utiles pour une action en matière d'environnement.

<b>Missions</b>	<b>Références légales Code du bien-être au travail</b>
<p><b>Emettre des avis et formuler des propositions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sur la politique du bien-être des travailleurs</li> <li>• sur le plan global de prévention et le plan annuel d'action (et leurs modifications, leur exécution et leurs résultats)</li> </ul>	<p>Livre II, titre 7, chapitre III Art. II.7-2</p>
<p><b>Emettre un avis préalable :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sur tous les projets, mesures et moyens à mettre en œuvre pouvant avoir des conséquences sur le bien-être des travailleurs</li> <li>• sur la planification et l'introduction de nouvelles technologies en ce qui concerne les conséquences sur la sécurité et la santé des travailleurs</li> <li>• sur le choix, l'achat, l'entretien et l'utilisation des équipements de travail et des équipements de protection individuelle et collective</li> </ul>	<p>Livre II, titre 7, chapitre III Art. II.7-3</p>
<p><b>Elaborer et mettre en œuvre les moyens de propagande et les mesures :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sur l'accueil des travailleurs</li> <li>• sur l'information et la formation à la prévention et la protection du travail</li> </ul>	<p>Livre II, titre 7, chapitre III Art. II.7-5</p>
<p>Participer à l'application du système dynamique de gestion des risques en effectuant au moins annuellement une enquête approfondie dans tous les lieux de travail</p>	<p>Livre II, titre 7, chapitre III Art. II.7-10</p>

## Le conseil d'entreprise (CE)

Le CE dispose d'un droit général d'information et d'avis sur différentes informations à caractère économique, financier et social.

La problématique de l'environnement n'est pas mentionnée en tant que telle dans la législation. Toutefois, plusieurs dispositions permettent de l'aborder facilement de manière indirecte. C'est notamment le cas en matière d'informations sur les coûts liés à la gestion environnementale. Ces informations sont souvent nécessaires pour démontrer à une direction réticente les avantages liés à une meilleure gestion de l'environnement. Depuis l'arrêté du gouvernement wallon du 8/9/2016 en lien avec la transcription de la directive européenne 2012/27 relative à l'efficacité énergétique, l'audit énergétique est

rendu obligatoire pour les grandes entreprises inscrites à la Banque-Carrefour des entreprises. A noter que cet audit obligatoire inclut les consommations liées au transport.

C'est également au CE que seront abordées les questions de mobilité grâce à l'obligation fédérale de diagnostic mobilité.

Types d'information	Références légales	Exemples
<b>Informations d'ordre financier ou stratégique</b>	AR du 27/11/1973 portant réglementation des informations économiques et financières à fournir aux conseils d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépenses liées à la gestion (ou à l'absence de gestion) de l'environnement : coût de la gestion des déchets, des eaux usées, coût de l'énergie, des matières premières, de l'eau, taxes environnementales, assurances, coût des matières premières, etc.</li> <li>• Investissements liés à une meilleure gestion de l'environnement</li> <li>• Recherche et développement de produits ou de procédés plus propres</li> <li>• Aides publiques liées à une meilleure gestion de l'environnement</li> <li>• Contrats durables (contrats en rapport avec la gestion de l'environnement, intégration de clauses environnementales dans les contrats avec les fournisseurs et sous-traitants, etc.)</li> </ul>
<b>Information sur l'introduction de nouvelles technologies</b>	CCT n° 39	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nature de la technologie (a-t-on pris en considération les impacts sur l'environnement ?)</li> <li>• Raisons de son introduction</li> <li>• Impacts sur la santé et la sécurité des travailleurs (exemple : les nanotechnologies utilisées, les champs électromagnétiques émis, etc.)</li> </ul>
<b>Information sur les plans de formation professionnelle</b>	CCT n° 9	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des travailleurs sur des questions d'environnement et les bonnes pratiques en matière d'environnement</li> </ul>
<b>Information en matière de mobilité</b>	Loi-programme du 8/4/2003	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic fédéral sur les déplacements domicile-lieu de travail, obligatoire pour toutes les entreprises et organismes publics de plus de 100 travailleurs tous les trois ans. Attention, le CE doit rendre un avis dans les deux mois de la réception du rapport</li> <li>• Information concernant tout changement important dans l'entreprise pouvant entraîner des modifications par rapport au diagnostic précité</li> </ul>
	1 <sup>er</sup> juin 2017 Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux plans de déplacement d'entreprises Moniteur belge 9/6/2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un plan de mobilité (comportant un plan des déplacements ainsi qu'un plan d'action) au sein des organismes de plus de 100 travailleurs en Région bruxelloise</li> </ul>

**D**ans le cadre de la loi du 20 septembre 1948 portant sur l'organisation de l'économie (section IV, art. 15), les conseils d'entreprise ont aussi pour mission, dans le cadre des lois, conventions collectives ou décisions de commissions paritaires applicables à l'entreprise, notamment, de donner leur avis et de formuler toutes suggestions ou objections sur toutes mesures qui pourraient modifier l'organisation du travail, les conditions de travail et le rendement de l'entreprise. Cette disposition s'avère particulièrement utile pour asseoir des interventions concernant l'utilisation rationnelle des ressources (eau, énergie, matières premières), les investissements en la matière, la question des émissions de CO<sub>2</sub>, etc.

## La délégation syndicale (DS)

La DS est souvent le moteur de l'action syndicale dans l'entreprise. Elle peut s'appuyer sur ses compétences traditionnelles pour intégrer l'environnement et la mobilité dans ses revendications et dans sa pratique quotidienne.



<b>Actions possibles</b>	<b>Portée</b>	<b>Références légales</b>
<b>Formuler des propositions pour améliorer les conditions de vie au travail et l'environnement et la mobilité et/ou négocier des CCT en y incluant des thèmes environnementaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de plans de déplacement d'entreprise</li> <li>• Amélioration du remboursement des frais de déplacement domicile-lieu de travail</li> <li>• Mise en place d'une politique d'environnement</li> <li>• Information et formation environnementale des travailleurs</li> <li>• Utilisation de produits biologiques et éthiques</li> <li>• Etc.</li> </ul>	CCT n° 5 concernant le statut des délégations syndicales (art. 11)
<b>Accueillir les nouveaux travailleurs</b>	Et demander une première information sur la gestion de l'environnement dans l'entreprise	CCT n° 22 concernant l'accueil et l'adaptation des travailleurs dans l'entreprise
<b>Accueillir syndicalement les nouveaux travailleurs</b>	Et en profiter pour présenter le travail de l'équipe syndicale en environnement en s'aidant de l'outil présenté dans les dernières pages de la brochure	CCT n° 22 concernant l'accueil et l'adaptation des travailleurs dans l'entreprise (art. 4) + dispositions sectorielles
<b>Négocier l'information en environnement des travailleurs temporaires, intérimaires et mis à disposition</b>	L'accord de la DS est souvent requis en matière de travail temporaire et intérimaire. La DS pourra négocier une information sur l'environnement de ces travailleurs	CCT n° 58 relative à la procédure à respecter et à la durée du travail temporaire
<b>Informers les travailleurs</b>	Y compris sur les questions d'environnement et sur la mobilité	CCT n° 5 concernant le statut des délégations syndicales (art. 23)

**D**ans certaines situations, la DS pourra assumer les tâches, droits et missions dévolus au CE et au CPPT en cas d'inexistence de ces organes. N'hésitez pas à vous renseigner plus amplement à ce propos auprès de votre organisation syndicale.

# DES ENGAGEMENTS CONCRETS

## Le covoiturage, pratique pour diminuer les problèmes de parking !

Dans cette entreprise, des problèmes de parking se posent : il y a trop peu d'emplacements et certains travailleurs doivent trouver de la place dans le quartier résidentiel autour de l'entreprise.

Interpellée par les travailleurs, la délégation se mobilise pour développer la pratique du covoiturage, qui pourrait apporter une réponse au problème de parking. Elle prend contact avec Carpool, une plateforme de covoiturage, et mène une action de sensibilisation durant la Semaine de la mobilité. Par la suite, l'entreprise marque son accord pour mettre en place une base de données de covoiturage via Carpool. La délégation organise des séances d'information pour inciter les travailleurs à s'y inscrire.

Depuis, le covoiturage se développe lentement mais sûrement dans l'entreprise, surtout auprès des jeunes. Et la délégation a encore du pain sur la planche puisqu'elle espère négocier avec l'employeur des améliorations pour les covoitureurs, notamment l'ajout d'une clause de retour garanti, afin de rassurer des travailleurs qui souhaitent se lancer.

**Le plus :** une délégation très motivée et à l'écoute des problèmes de mobilité des travailleurs, c'est une des clés pour avancer sur cette matière. Même s'il faut beaucoup de ténacité pour convaincre la direction de prendre des décisions qui permettront une évolution positive.

*Une entreprise du secteur des services aux entreprises, Brabant wallon – 180 travailleurs*

## Un réseau de délégués actifs sur l'environnement et la mobilité, outil puissant et solidaire !

### *Une trentaine de délégations syndicales de secteurs variés*

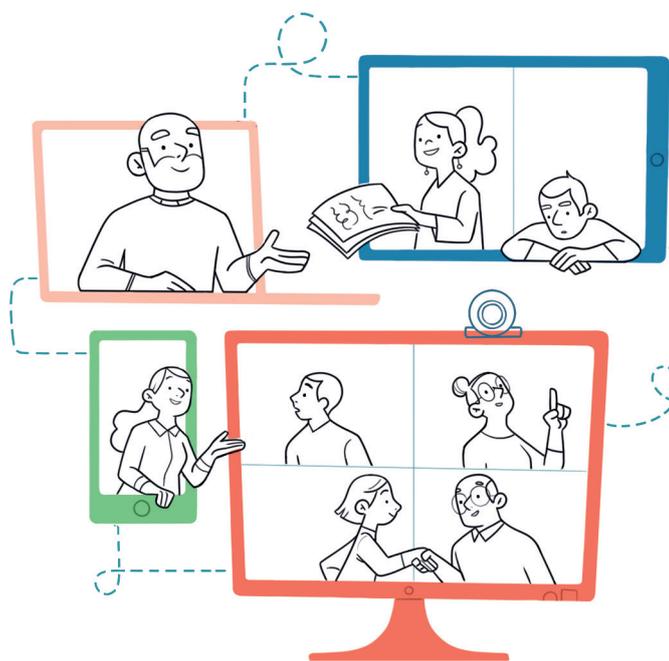
problèmes rencontrés en entreprise, possibilité de présenter des comptes rendus des expériences de concertation et de négociation afin de les partager et d'aller plus loin dans le suivi.

Jusque sur le terrain de l'entreprise, des expériences de collaboration permettent des réalisations originales : deux délégations de secteurs très différents – automobile et services aux entreprises – ont collaboré lors de la Semaine de la mobilité 2019, l'une offrant à l'autre des séances d'entretien de vélos et de vérification de moteurs de voiture pour assurer une consommation optimale.

Le fonctionnement en réseau permet aux participants de traiter concrètement d'une thématique : discussions autour de cas et de

Le réseau a aussi aidé une déléguée pour la préparation de son jury en vue d'obtenir son certificat de conseillère en environnement. Ce titre lui permet maintenant de poursuivre son travail de déléguée avec des compétences accrues en environnement et une certification qui renforce sa légitimité.

**Le plus :** l'échange d'expériences entre délégations de secteurs variés enrichit les participants en arguments et pistes d'actions. Une solidarité se noue qui donne lieu à de nombreux contacts tout au long de l'année. « On se sent moins seul, le soutien des autres est précieux ! »



## L'économie circulaire, ça passe par une meilleure gestion des déchets

*Filiale d'une multinationale spécialisée dans la certification – 200 travailleurs*

**T**out commence avec une déléguée syndicale qui se passionne pour l'environnement depuis des années. Après avoir suivi plusieurs formations sur diverses thématiques proposées par RISE, elle décide d'aller plus loin en reprenant des études d'éco-conseillère. Dans le cadre de son travail de fin d'études, le manager du Benelux lui propose un challenge : améliorer la gestion des déchets dans l'entreprise.

Pour ce faire, la déléguée s'entoure d'une petite équipe composée de techniciennes et de membres du CPPT et décide de mener un projet.

Elle fait appel à la cellule Environnement de l'Union wallonne des entreprises pour réaliser un diagnostic déchets qu'elle peaufine et présente au CPPT. En deux mots, ce diagnostic met en évidence un manquement par rapport à la réglementation et un « peut mieux faire » quant aux volumes de déchets produits. L'équipe réalise un travail de réduction de la quantité des déchets et d'amélioration de leur tri qui est obtenu grâce à l'installation d'îlots de tri. La déléguée relève que la communication a été une partie très importante de ce projet aussi bien avec les travailleurs que la direction. Finalement, l'équipe est en train de mettre en place une série d'indicateurs afin d'évaluer les résultats tant quantitatifs que qualitatifs.

**Le plus** : une délégation qui peut à la fois s'appuyer sur son expérience syndicale et environnementale, c'est un avantage pour la concertation avec la direction.

### Respect de l'environnement et cohérence pédagogique

*Un collège binchois d'environ 950 élèves et 120 professeurs*

C'est avec la volonté d'améliorer leur environnement de travail et d'études que des professeurs, des élèves, la délégation syndicale et des agents d'entretien

s'impliquent activement dans des actions en faveur de l'environnement. La concrétisation d'une écoteam au sein du collège donne un élan et plusieurs projets sont ainsi mis en place, par exemple la création d'écosystèmes favorables à la biodiversité (installation d'une mare, plantation d'un verger et de plusieurs espèces végétales), l'organisation d'une classe nature, le tri des déchets rendu obligatoire dans les classes, le remplacement des produits de nettoyage agressifs par des produits écologiques. Grâce à la mobilisation et ces initiatives en faveur de l'environnement, le collège a reçu plusieurs prix.

**Le plus** : une direction sensibilisée, l'intervention d'acteurs externes et la création d'une écoteam pilotée par une professeure motivée.

### L'économie circulaire et l'axe du réemploi

*Une entreprise du secteur de la distribution – 350 personnes*

Dans cette société belge, le thème de l'environnement fait partie de la culture d'entreprise. Il figure régulièrement à l'agenda du CPPT. Les travailleurs sont encouragés à soumettre des idées pour apporter des améliorations dans ce domaine. C'est ainsi que la délégation d'un site logistique va proposer, lors du dispatching de commandes dans les magasins, de réemployer des cartons récupérés à la réception des marchandises au lieu de cartons neufs. Pour la mise en œuvre, la délégation va se renseigner sur différents aspects dont l'aspect financier et demander l'appui des chefs de service. Après un test en interne et la sensibilisation des travailleurs, la direction est favorable à cette initiative. Il faut dire que les économies engendrées sont considérables. On passe de 60 palettes par mois de cartons neufs utilisés, à seulement une palette, soit un bénéfice annuel pour l'employeur de 112.896 euros. Les économies réalisées grâce à cette initiative, seront répercutées en termes de participation aux bénéfices pour les travailleurs.

**Le plus** : la proactivité de l'équipe syndicale, l'impact financier que le projet a engendré, la présence d'un coordinateur environnement et le soutien du responsable logistique.

## Une alimentation respectueuse des hommes et de la planète

6.000 travailleurs en Belgique, entreprise du secteur des banques et assurances

C'est en unissant leurs forces que les délégations syndicales de cette entreprise décident de sensibiliser leur direction à une politique d'alimentation durable. Elles vont, de manière récurrente et par le biais des plans annuels et d'autres comités, demander la consommation de produits respectueux de l'environnement, locaux et/ou portant un label de durabilité. D'abord frileuse en raison d'éventuels coûts élevés, la direction va finalement donner son accord. Désormais, sur tous les sites, le café, les encas et les fruits servis à la cantine et par les machines, sont labellisés « Fairtrade ».



Grâce à ses efforts, l'entreprise est reconnue comme plus grand utilisateur de produits « Fairtrade » du Benelux : une belle publicité pour elle. De plus, depuis 2019, tous les gobelets en plastique des distributeurs ont été remplacés par des « mugs ». Des victoires qui ont permis aux syndicats de pouvoir matérialiser leurs convictions.

**Le plus :** le travail des délégués en triangle syndical et le front commun syndical. L'argumentation sur la valorisation de l'image de l'entreprise. La communication avec les acteurs externes, notamment les fournisseurs.

## La qualité de l'air à l'intérieur des locaux

Suite à une formation RISE sur la qualité de l'air, la délégation syndicale a pris conscience de l'incidence directe de la qualité de l'air sur l'attention et le bien-être des élèves (et donc des professeurs). L'idée de passer à l'acte pour modifier les comportements et le processus est née lors de cette prise de conscience.

Les délégués de classe (25 classes) ont été sensibilisés à l'importance d'un air de qualité au sein des classes. Ceux-ci ont été chargés d'informer les autres élèves et les professeurs.

En effet, une mauvaise qualité de l'air intérieur peut entraîner des maux de tête, des difficultés de concentration, des allergies, etc.

A l'aide de boîtiers de mesure du niveau de concentration du CO<sub>2</sub>, de la température ambiante et de l'humidité dans l'air, les enseignants et les élèves ont pu mieux gérer l'aération de leurs locaux et instaurer des bonnes pratiques comme durant les interours, ouvrir les 2 battants des fenêtres et la porte de la classe afin de créer un courant d'air et donc un renouvellement de celui-ci.

**Le plus :** l'intérêt de passer par les délégués permet de donner davantage de visibilité sur le rôle actif que jouent les représentants des travailleurs au sein de l'établissement.

Un collège liégeois d'environ 150 enseignants, personnel d'entretien et 1.000 élèves

## La chasse aux perturbateurs endocriniens

Une entreprise de titres-service de plus de 500 travailleuses

Les substances chimiques, que l'on trouve partout (dans l'air, dans l'eau, l'alimentation, les cosmétiques, les produits d'entretien), ont des effets néfastes sur la santé en modifiant notre système hormonal et impactent aussi la biodiversité. C'est notamment le cas

dans le secteur du nettoyage qui utilise des produits d'entretien chimiques.

Suite à une formation RISE sur le sujet, la délégation avec les membres du CPPT a mis en place des ateliers de fabrication de produits naturels à l'attention des aide-ménagères.

Si ces dernières sont persuadées de la nécessité d'utiliser des produits naturels, il reste encore à convaincre les clients. Elles argumentent auprès d'eux sur le fait que les produits confectionnés par leurs soins sont moins coûteux et qu'il s'agit avant tout d'une question de santé et de responsabilité, pour la santé des travailleuses et des clients.

**Le plus** : les délégués syndicaux jouent également un rôle d'éducation à la santé.



## Un déménagement de l'entreprise, un pas de géant pour la mobilité

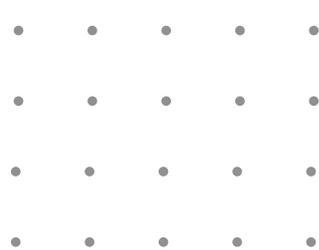
Le déménagement de trois cliniques vers un nouveau et même site est un moment opportun pour placer la mobilité au cœur de la concertation sociale.

Le projet de regroupement a constitué une opportunité pour installer de nouvelles pratiques

de mobilité, revoir les façons de se déplacer et encourager les travailleurs à utiliser d'autres moyens de transport (vélo, transports en commun, covoiturage, etc.) en les accompagnant dans la recherche de ces alternatives. Cette sensibilisation a suscité une réelle prise de conscience auprès des travailleurs sur la faisabilité d'emprunter d'autres modes de transport que sa propre voiture pour accéder au nouveau site de l'hôpital.

*Trois cliniques déménagent sur un nouveau site – 2.000 travailleurs et 1.000 lits*

**Le plus** : les représentants des travailleurs ont obtenu d'être entendus par la direction et de travailler en partenariat avec elle afin d'avancer dans la mise en place de mesures de déplacements durables.



## Par où commencer ?

**Les possibilités pour débiter un travail sur l'environnement et/ou sur la mobilité sont évidemment nombreuses. Voici, en vrac, quelques pistes pour vous donner des idées.**

- Organiser une réunion de l'équipe syndicale et débattre sur la façon dont la question de l'environnement et/ou de la mobilité va être traitée par l'équipe en place pendant la durée du mandat et sur les objectifs prioritaires.
- Suivre une formation sur l'environnement dans votre syndicat.
- Mettre la question de l'environnement à l'ordre du jour d'un CPPT :
  - soit de manière générale : si le commentaire annuel sur la politique de l'environnement n'a pas encore eu lieu, ce sera l'occasion de demander une présentation structurée de la situation environnementale de l'entreprise ;
  - soit par thème : les déchets, l'énergie, les produits dangereux, etc. ;
  - ou encore suite à un problème particulier (accident, pollution, etc.) ou à un événement particulier (renouvellement d'un permis, démarrage d'une certification environnementale, etc.).
- Intégrer les questions d'environnement au Plan global de prévention (PGP) et aux Plans annuels d'action (PAA) : c'est le meilleur moyen de ne pas oublier de les aborder au CPPT.
- Exiger la discussion, tous les 3 ans, sur le diagnostic fédéral de mobilité obligatoire dans toutes les entreprises de plus de 100 travailleurs. Insister pour que les travailleurs soient consultés lors de cette enquête.
- Évaluer l'état d'avancement du travail de la délégation syndicale sur les matières d'environnement et/ou de mobilité (voir les dernières pages de cette brochure).
- Réaliser le mini-sondage sur les forces et faiblesses de la gestion environnementale de votre entreprise (voir ci-après).
- Faire le point sur les coûts liés à la gestion de l'environnement à l'occasion du CE consacré aux comptes annuels.
- Demander une information sur le contenu du permis d'environnement de l'entreprise au CPPT.
- Lire les informations reçues lors des installations des CPPT et CE pour y repérer les informations sur l'environnement. Demander une réunion spécifiquement dédiée aux aspects environnement et mobilité.
- Se documenter et intervenir sur un problème environnemental particulier de votre entreprise.

# OUTIL N° 1

## Mini-sondage sur les forces et faiblesses de la gestion environnementale de votre entreprise

Aidez-nous à évaluer les forces et faiblesses de la gestion environnementale de notre entreprise. Marquez (x) dans la case qui exprime le mieux votre opinion.

			
Utilisation des matières premières	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Utilisation et choix de l'énergie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Utilisation de l'eau et eaux usées	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Prévention et diminution des déchets	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Recyclage et collecte sélective des déchets	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pollution de l'air, poussières, odeurs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Réduction et contrôle du bruit, des vibrations	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Stockage des produits	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mobilité du personnel	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Produits et services durables	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Prévention des accidents environnementaux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Sécurité et santé sur les lieux de travail	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Dialogue avec les sous-traitants	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Voisinage (dialogue et participation)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Information sur l'environnement (interne et externe)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Motivation des cadres pour l'éco-gestion	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Motivation des travailleurs pour l'éco-gestion	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Gestion environnementale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

### Idées pour exploiter ce sondage :

- faites ce test au sein de l'équipe syndicale. En compilant les résultats, vous aurez déjà une bonne idée des domaines par lesquels vous pourriez débiter le travail. Au besoin, vous pourrez modifier la liste pour qu'elle corresponde mieux à la réalité de l'entreprise ;
- réalisez ce sondage auprès des travailleurs et communiquez-leur les résultats qui vont guideront pour entamer le travail ;
- réalisez ce sondage par zone, par activité, par service, etc. ;
- étudiez les aspects et les activités perçus comme les plus négatives.

Source : inspiré de Eco-Conseil Entreprise, brochure EMAS « Easy » pour les petites entreprises, janvier 2008.

Une ressource indispensable sur l'environnement et la mobilité pour les délégations syndicales : « Aborder l'environnement dans l'entreprise – Fiches pour guider l'action syndicale ».

<http://rise.be/ressources/aborder-l-environnement-dans-l-entreprise-fiches-pour-guider-l-action-syndicale.htm>

Il s'agit d'un recueil de 24 fiches ou balises thématiques, mises à jour régulièrement pour suivre les évolutions rapides et nombreuses des connaissances et législations. Ces fiches sont téléchargeables séparément ou sous forme de dossier complet.

Chaque fiche fait le tour des connaissances en question et donne une série de conseils aux délégations pour les utiliser dans leur travail en entreprise.

Chaque année, plusieurs fiches sont mises à jour ou ajoutées au recueil.

Parmi les thématiques disponibles, citons l'énergie, les ressources, la mobilité, la biodiversité, les perturbateurs endocriniens, le bruit, les ondes électromagnétiques, etc.

## OUTIL N° 2

### Facteurs de réussite pour le travail syndical

Voici un outil destiné à prendre du recul sur l'état d'avancement du travail de la délégation syndicale dans les matières d'environnement et/ou de mobilité.

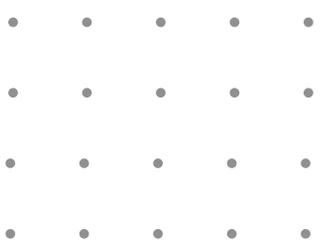
Les cellules RISE (FEC, CEPAG) et PREPART (BDS) ont mené de 2016 à 2019 une grande enquête sur la concertation sociale en matière d'environnement et de mobilité. La première phase, quantitative, concernait 239 délégations syndicales de tous secteurs. Une deuxième phase qualitative impliquant 30 équipes syndicales a permis de préciser certaines informations. Au terme de ce travail, 15 facteurs de réussite ont été identifiés.

Ces facteurs de réussite vous permettront de vous situer dans une perspective d'évolution de votre travail sur l'environnement et/ou la mobilité.

1

#### Formation, travail en réseau : acquisition de compétences

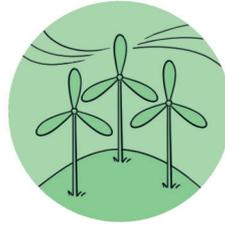
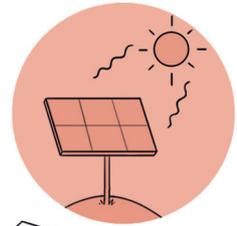
Grâce à des formations syndicales ou autres, des compétences sont acquises. Elles permettent d'avancer sur les projets et, souvent même, de bénéficier d'une plus grande crédibilité lors des discussions dans les organes de concertation. Le travail en réseau, qui est une autre façon de se former, représente aussi une pratique très efficace.



**2**

## Statut, reconnaissance officielle, expertise personnelle

Lorsque des délégués syndicaux deviennent managers de la mobilité, spécialistes nature ou conseillers en environnement, ils sont non seulement entendus par la direction mais souvent suivis dans leurs propositions ! La présence de ce type de délégué constitue une garantie pour que le travail en environnement et/ou en mobilité devienne une priorité. La reconnaissance s'obtient aussi par un travail régulier sur ces thématiques.

**3**

## Exemplarité, enthousiasme d'un acteur

Un délégué qui réalise la plupart de ses trajets pour se rendre au travail à vélo électrique représente un moteur pour d'autres travailleurs. D'autres membres du personnel peuvent également montrer l'exemple, ce qui facilite la concertation sur les sujets d'environnement et/ou de mobilité.

**4**

## Base légale et respect de la législation, transparence

Certains documents ou rapports sont des obligations légales pour l'entreprise (rapport annuel sur la politique d'environnement de l'entreprise, diagnostic fédéral de mobilité, etc.). Disposer des informations afférentes à ces documents est nécessaire pour avancer dans un projet d'environnement et/ou de mobilité.

**5**

## Participation/adhésion des travailleurs

Organiser des assemblées du personnel, mettre en place des outils de communication et d'information permet certainement de garantir une meilleure adhésion des travailleurs aux projets d'amélioration de l'environnement et/ou de la mobilité dans l'entreprise.





## 6

### Mises à l'ordre du jour de points environnement et/ou mobilité dans les organes de concertation et récurrence de ces mises à l'OJ

Facteur de réussite quantitatif. Il permet de se situer par rapport au travail syndical sur l'environnement et/ou la mobilité. Les thèmes environnement et/ou mobilité devraient figurer systématiquement dans les plans globaux de prévention (PGP) et les plans annuels d'action (PAA).

## 7

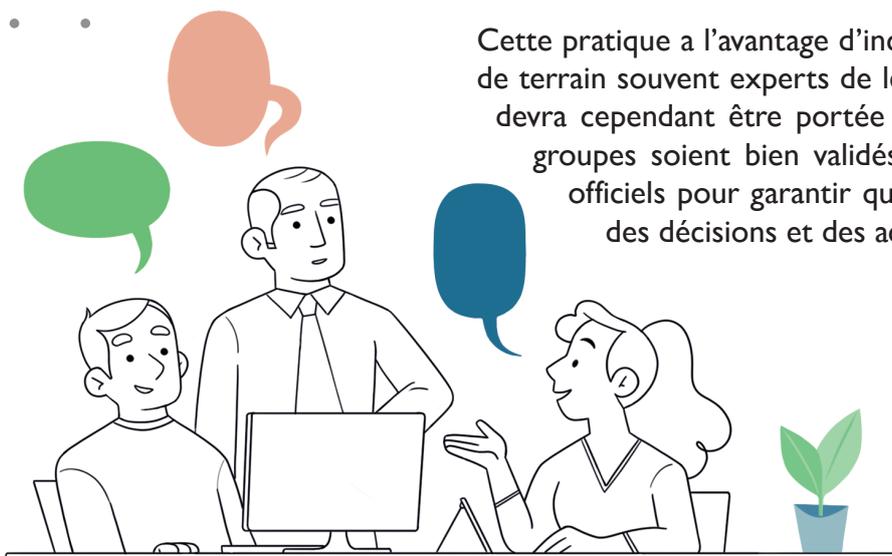
### Nombre de mesures mises en place (évolution des consommations d'énergie, indemnité vélo, filières déchets mises en place, etc.)

Également un facteur de réussite quantitatif. Plus ce nombre est important, plus les thématiques environnementales se situent au cœur des préoccupations de l'entreprise.

## 8

### Création d'un groupe de travail environnement et/ou mobilité mandaté

Cette pratique a l'avantage d'inclure dans la discussion des acteurs de terrain souvent experts de leur poste de travail. Une attention devra cependant être portée sur le fait que les travaux de ces groupes soient bien validés par les organes de concertation officiels pour garantir que leurs conclusions mènent bien à des décisions et des actions.



## 9

### Dialogue avec les acteurs extérieurs à l'entreprise

Ouvrir un dialogue avec d'autres entreprises sur un zoning ou avec des acteurs comme les communes ou les intercommunales permet souvent d'avancer ! Les matières d'environnement et/ou de mobilité étant souvent très interconnectées avec le milieu dans lequel évolue l'entreprise, il est évident que ce genre d'initiative est une bonne pratique.

## 10

### Opportunité de suivi, d'accompagnement

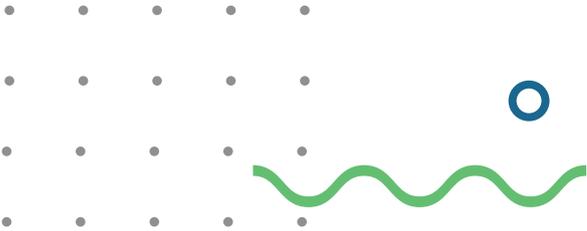
Les délégations peuvent faire appel à différents acteurs dont les cellules RISE et Mobilité et PREPART pour répondre à leurs besoins. Les cellules peuvent aussi les orienter vers les services ou acteurs compétents.



11

## Adoption d'une CCT d'entreprise, d'un plan de déplacement

Aboutissement pour un projet, c'est évidemment une bonne pratique que d'aller au bout de l'action et de la formaliser pour en garantir l'efficacité sur le long terme et pour tous les travailleurs.



12

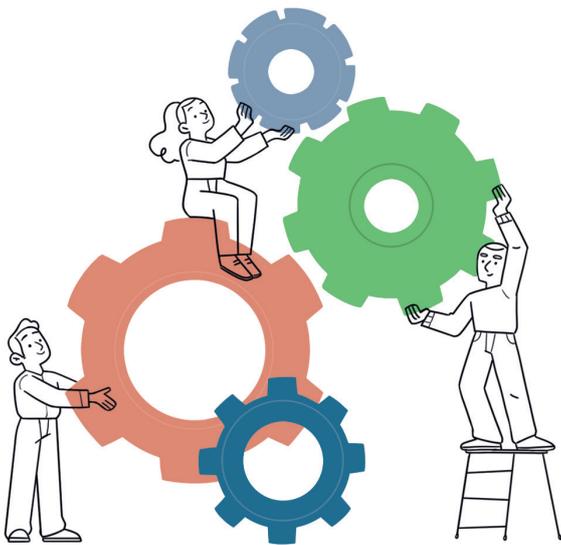
## Participation et proximité de la direction

Il est difficile de bouger et de progresser sans le support de l'employeur. Nous relevons que l'adhésion et la proximité de la direction peuvent influencer la progression du travail syndical.

13

## Cohésion de l'équipe

La cohésion de l'équipe syndicale est un facteur de réussite. L'intérêt du travail en « triangle syndical » (CE, CPPT, DS) réside dans l'angle d'approche transversal et élargi à l'ensemble des organes représentatifs de l'entreprise. Ainsi, un point abordé au CPPT pourra être discuté au CE sous un angle différent.



14

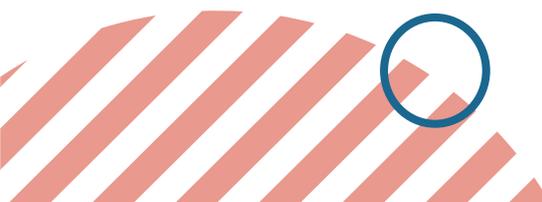
## Rapport de force et stratégie

La coalition avec d'autres équipes syndicales ou un travail en triangle syndical peuvent se révéler catalyseurs, tout comme la participation d'acteurs externes à l'entreprise. Ces derniers (cellules syndicales, administration wallonne, associations, communes, etc.) sont susceptibles d'aider à la mise en œuvre du projet ou d'apporter un regard neuf sur une situation bloquée.

15

## Front commun syndical

Pour consolider le rapport de force, les délégations des différentes organisations syndicales présentes dans l'entreprise peuvent travailler ensemble pour que leurs objectifs et revendications soient plus facilement atteints. En particulier, au niveau des thématiques environnementales pour lesquelles la vision est relativement consensuelle, le travail en front commun facilite l'obtention de résultats.



Ce tableau récapitulatif peut vous servir concrètement à faire cet état des lieux de manière globale (sur l'ensemble du travail de l'équipe syndicale en environnement et/ou mobilité) ou de manière plus thématique sur l'un ou l'autre projet qui est mené (déchets, énergie, bruit, produits chimiques, mobilité, etc.).

Il peut servir de base à une évaluation concertée au niveau de l'équipe syndicale en permettant de repérer là où la stratégie syndicale devrait peut-être être réorientée.

Actions (globales, thématiques)	😊	😐	😞	Explications, détails
1. Formation, compétences, réseau	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
2. Titre, statut, reconnaissance	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
3. Exemplarité, enthousiasme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
4. Base légale, transparence	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
5. Participation, adhésion des travailleurs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
6. Mise à l'OJ des organes de concertation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
7. Nombre de mesures mises en place	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
8. Groupe de travail	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
9. Dialogue avec les acteurs externes à l'entreprise	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
10. Besoins de suivi	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
11. CCT, PDE, etc.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
12. Participation de la direction	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
13. Cohésion de l'équipe	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
14. Rapport de forces et stratégie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
15. Front commun syndical	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	



# RISE, Mobilité et PREPART



## des outils pour soutenir votre action

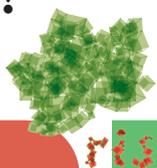
**RISE**, c'est le Réseau Intersyndical de Sensibilisation à l'Environnement créé conjointement par la FGTB et la CSC pour aider les délégués syndicaux à agir sur les questions d'environnement.

**PREPART**, c'est le PRogramme Environnement PARTicipation de la CGSLB. Il vise à sensibiliser les milieux du travail aux thématiques environnementales.

### Dans le cadre de ces structures, vous proposons différents outils pour vous aider dans vos actions :

- des formations sur l'environnement ;
- des brochures telles le recueil de balises « Aborder l'environnement dans l'entreprise – Fiches pour guider l'action syndicale » mais aussi sur l'utilisation rationnelle de l'énergie, les pollutions intérieures, sur REACH, l'éco-consommation, etc. ;
- des fiches pratiques (sur l'amiante, les pollutions de l'air, les déchets, etc.) ;
- un site web <http://www.rise.be> où vous pouvez télécharger toutes les fiches et brochures (rubrique Ressources) et consulter les formations proposées (rubrique Formations) et sur <https://www.cgsלב.be/fr/environnement-wallonie>
- un appui technique sur le terrain : par une participation à une réunion syndicale ou à une réunion CPPT ou CE, une aide à la réalisation de matériel de sensibilisation (dépliants, affiches, etc.) ou à l'organisation d'un événement (exposition, campagne de sensibilisation, etc.) ou la mise sur pied d'une action, d'un projet, etc. ;
- un service d'aide qui répond à toutes vos questions d'ordre juridique, technique ou syndical dans le domaine de l'environnement.

## Contactez-nous !



### Cellule RISE à la FGTB wallonne (CEPAG)

Rue Haute 42  
1000 Bruxelles  
Tél : +32 2 506 83 96  
Courriel : [cepag@rise.be](mailto:cepag@rise.be)

### Cellule RISE à la CSC (FEC)

Chaussée de Haecht 579  
1031 Bruxelles  
Tél : +32 2 244 32 54  
Courriel : [fec@rise.be](mailto:fec@rise.be)



### Cellule Environnement à la CGSLB (BDS)

Boulevard Poincaré 72/74  
1070 Bruxelles  
Tél : +32 255 85 313  
Courriel : [bds@cgsלב.be](mailto:bds@cgsלב.be)

Vos organisations syndicales disposent aussi de cellules spécialisées en mobilité grâce au soutien de la Région wallonne. Retrouvez toutes les informations mobilité (brochures, actualités, lettres d'informations, etc.) sur le site RISE : [www.rise.be](http://www.rise.be) et contactez-nous pour toute question ou demande d'appui technique.



### Cellule Mobilité de la CSC

Chaussée de Haecht 579  
1030 Bruxelles  
Tél : 02/244.32.54  
[mobilite@acv-csc.be](mailto:mobilite@acv-csc.be)



### Cellule Mobilité de la FGTB wallonne

Rue Haute, 42  
1000 Bruxelles  
Tél : 02/506 83 96  
[mobilite@cepag.be](mailto:mobilite@cepag.be)

### Avec le soutien de la Wallonie

Octobre 2008, édition revue et augmentée en 2020

Dépôt légal : D\2020\5991\69

Cette brochure a été réalisée par la FEC, le BDS et le CEPAG dans le cadre du Réseau Intersyndical de Sensibilisation à l'Environnement (RISE), du Programme Environnement PARTicipation (PREPART) et des Cellules syndicales de Mobilité.

Édit. resp. : Jean-François Tamellini, CEPAG, Rue de Namur, 47 5000 Beez ; Marie-Hélène Ska, FEC, Chaussée de Haecht, 579 1030 Bruxelles ; Christian Bougard, BDS, Boulevard Poincaré, 72/74 1070 Bruxelles. Illustrations : Marie Vanderbemden. Graphisme : Julien Gonsette



Wallonie